



Communiqué de Presse
Le 21 novembre 2012

La Commission Nationale des Titres-Restaurant (CNTR) se félicite de l'ouverture d'une concertation sur la dématérialisation du titre-restaurant.

Le 29 octobre dernier, suite à l'annonce d'un opérateur privé d'une offre de titre-restaurant dématérialisé, la CNTR invitait le Ministère de l'Economie et des Finances et le Ministère du Travail à lancer officiellement le chantier d'une concertation paritaire sur la dématérialisation du titre-restaurant afin de réussir sa modernisation et garantir la pérennité du dispositif.

Aujourd'hui les deux ministères ont confirmé que la dématérialisation des titres-restaurant ne pouvait se faire sans cette concertation et l'adaptation de la réglementation en vigueur. Ils demandent à la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF), en lien avec la Direction générale du travail et la Direction générale du trésor, de réunir un groupe de travail associant tous les membres de la CNTR et l'ensemble des opérateurs qui souhaitent s'engager dans l'émission de titres-restaurant dématérialisés.

La CNTR se félicite de l'ouverture de cette concertation qui doit réunir l'ensemble des acteurs aux côtés des représentants des ministères concernés.

« Nous attendons avec impatience de pouvoir fixer avec les autorités compétentes la méthode et le calendrier qui contribueront à la réussite de ce chantier que nous espérons voir aboutir dans le courant de l'année 2013 » déclare Christian Delannoy, président de la CNTR et représentant des employeurs. *« Nous nous réjouissons aussi de l'implication du Ministère du Travail dans cette concertation et espérons pouvoir, ensemble, faire progresser le dispositif vers plus d'efficacité, de sécurité et de transparence »* ajoute-il.

La Commission Nationale des Titres-Restaurant (CNTR) est un organisme paritaire au sein duquel siègent, depuis 1978, les 5 organisations syndicales (CGT, FO, CFDT, CFTC et CFE-CGC), les 3 organisations d'employeurs (MEDEF, CGPME, UPA) représentatives, 7 syndicats professionnels (UMIH, CPIH, GNR, SYNHORCAT, UNFD, CFBCF, CNBBPF) représentants des restaurateurs et autres commerces autorisés à accepter les titres-restaurant et les 4 sociétés émettrices actuellement présentes sur le marché (Edenred France, Chèque Déjeuner, Natixis Intertitres, Sodexo Solutions de Motivation France). Deux représentants de l'Etat (Ministère de l'Economie et Ministère du Travail) peuvent assister en qualité d'observateur aux travaux de la Commission.

Contact presse : Sophie Faroux (Point Virgule). Téléphone 01.73.79.50.75-sfaroux@pointvirgule.com